



Appel gagné et exécution provisoire

Par **Nadia1970**, le **26/05/2021** à **19:27**

Bonjour

Voilà en 2016 j ai gagné aux prud'hommes et j ai obtenu une exécution provisoire de 10000euros que mon employeur a bien payé..il a fait appel..

Aujourd'hui je gagné mon appel

Est ce que je dois déduire l exécution provisoire alors que celle ci n apparaît pas sur le jugement reçu ?"

Merci pour votre reponse

Par **P.M.**, le **26/05/2021** à **20:47**

Bonjour,

Normalement, les sommes déjà payées viennent en déduction de la condamnation...